CHAVILLE

ACCUEILS DE LOISIRS, ENFANCE

# Vacances de Printemps : inscriptions dans les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs se préparent à accueillir vos enfants pour les vacances de Printemps. Les inscriptions s'effectuent en ligne, via le Portail Famille, du lundi 11 au samedi 23 mars. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer cette inscription en mairie.

Mis en ligne le 11 mars 2019



## Comment inscrire votre enfant ?

Privilégiez l'inscription sur le Portail famille

**Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet :** vous pouvez effectuer cette inscription en mairie, au guichet du service "Accueil Familles-Citoyenneté".

## À savoir

- Seuls certains accueils de loisirs seront ouverts pendant les vacances de Printemps.
- Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Toute inscription est due que l'enfant soit présent ou non.
- L'enfant est inscrit uniquement si la fiche de renseignements de l'année en cours a bien été fournie au service "Accueil Familles-Citoyenneté".
- Le coût du repas et du goûter est facturé par le prestataire.
- Les enfants inscrits sur l'accueil élémentaire pourront participer au dispositif VacanSports organisé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Pour cela, il faudra obligatoirement fournir à l'accueil un certificat de non-contre indication aux activités sportives.

VILLE DE CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
*Fermeture le mardi matin*
*Vendredi fermeture à 16h30*
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS